



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2022

La séance est ouverte à 20h55 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Brigitte BEZAMAT, Stéphanie COSTES, Xavier GAUBERT, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL, Bastien TREMOLIERES-SERMET, Dominique VILLANO.

Étaient excusés :

Secrétaire de séance : Ségolène MALAVAL

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **MISE EN PLACE DE LA PRIME RIFSEEP**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place de la prime RIFSEEP pour l'ensemble des employés communaux.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

### **DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la distribution des sacs poubelles devra se faire en deux parties, la Commune n'ayant pas été livrée par la Communauté des Communes.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal convient de la date du 19 février, de 10 heures à midi aux garages de la Mairie, pour la première distribution. Une prochaine date sera décidée dans un second temps.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DIFFERENTS PROJETS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des subventions peuvent être demandées auprès du Département et de la Région pour les projets suivants :

- Construction d'un hangar communal,
- Réhabilitation de l'ancien Presbytère d'Estalane,
- Création d'un terrain multisport.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander ces subventions.

### **ACCEPTATION DEVIS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents devis :

- Un devis de la société 2R Couverture, d'un montant de 1 830,00 € TTC pour la remise en été de la toiture d'un moulin,
- Un devis de la société CMA d'un montant de 1 779,48 € TTC. Pour l'achat d'une débrouailleuse (avec batterie et chargeur).

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis proposés.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- *Suite à la demande écrite de Madame JAMET, la Commune s'engage à demander un devis auprès de la société Signaux Girod pour un panneau d'indication d'un lieu-dit.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25.